

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PREMANON

Séance du 23 mars 2012.

L'an deux mil douze, le 23 mars, à 20 H 30, le Conseil Municipal, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard REGARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 10

Date de convocation : 14/03/2012

Date d'affichage : 02/04/2012

PRÉSENTS : B. REGARD, M. MASSON, V. BOUVRET, J.C. LAMY-QUIQUE, J.L. PROST, N. MARCHAND, J. PUTELAT, P.SCHIAVI, E. PICHON.

EXCUSES : S. NIVEAU qui donne procuration à Véronique BOUVERET, T. MONNIER-BENOIT, E. BARBE.

Secrétaire de séance : Evelyne PICHON.

APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2012 : le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans remarque.

En préambule, le Maire précise que le présent conseil municipal portera principalement sur les questions budgétaires avec l'approbation du compte administratif 2011 et le vote du budget 2012. Comme il l'a été proposé par les membres de la commission « FINANCES », les investissements 2012 seront mesurés en prévision du projet de construction du musée des mondes polaires, de la réhabilitation de la patinoire qui auront des incidences financières pour la commune ces prochaines années.

Une présentation de ces projets sera effectuée prochainement aux membres du conseil municipal.

2012-010 : FINANCES : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF M14 2011 :

Le Maire rappelle un certain nombre de principes de la comptabilité et notamment la modification de l'imputation du versement effectué à la communauté de communes d'une part de la fiscalité suite à la suppression de la taxe professionnelle. Ce versement s'effectue dorénavant en section de fonctionnement et non plus en section d'investissement ce qui contraignait la commune à amortir cette somme. De nouvelles règles de cofinancement ont également été mises en place par le conseil communautaire lors de réalisation d'infrastructures sur une collectivité et financées par la communauté de communes. Une participation est alors sollicitée auprès de la commune concernée. Cette dépense liée à l'implantation d'une nouvelle structure ne doit pas être appréciée à l'instant T mais sur les retombées financières pour la commune à plus ou moins long terme.

Le Maire communique aux membres du Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2011 qui s'établissent ainsi qu'il suit et donnent les explications nécessaires sous forme de tableaux et de données comparatives avant son adoption :

	Dépenses	Recettes
Report 2010	274 514.50	
Fonctionnement	1 382 198.35	1 622 519.42
Résultat de fonctionnement		240 321.07
Investissement	768 602.79	1 164 395.08
Résultat d'investissement		121 277.79

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire s'étant retiré, Jean-Louis PROST, Président de séance, soumet le compte administratif 2011 au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte à l'unanimité le compte administratif M14 2011 qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 274 514.50 € et un excédent d'investissement de 121 277.79 €.

2012-011 : FINANCES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION M 14 2011 DU COMPTABLE, dressé par M. Thierry CHEVALLIER, receveur :

Après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2012-012 : FINANCES : AFFECTATION DU RESULTAT M14 2011 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'exercice 2011 a généré un excédent de fonctionnement de 240 321.07 euros.

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 0 euros,

les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 240 321.07 euros.

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement.

Compte tenu des corrections à apporter le cas échéant, et à annexer au Budget primitif 2012

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

- S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter obligatoirement au compte

1068 : 0

Solde disponible : **240 321.07 €**

A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) **240 321.07 euros et / ou**

Affectation à l'excédent reporté (compte **R 002**) : 0

2012-013 : FINANCES : ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2012 :

Le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal les montants des subventions proposées par les membres de la commission « FINANCES ».

Le Conseil Municipal, vu l'avis des membres de la commission « FINANCES », après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité d'attribuer les subventions 2012 conformément au tableau joint au présent compte-rendu.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2012 à l'article 6574.

2012-014 : FINANCES : FISCALITE : vote des taux 2012 :

Les membres de la commission « FINANCES » réunis les 16 février et 13 mars, au vu du projet de budget 2012 et compte tenu des projets à venir sur la Commune qui demandent une pause dans l'investissement (construction musée des mondes polaires, réhabilitation patinoire), proposent de ne pas augmenter la fiscalité pour le présent exercice.

Le conseil municipal, vu l'avis des membres de la commission « FINANCES », après avoir entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité d'appliquer les taux de fiscalité 2012 ainsi qu'il suit :

Impôts	Taux	Produits
Taxe d'habitation :	14.95	303 934 €
Taxe foncière sur propriété bâtie :	13.19	182 550 €
Taxe foncière sur propriété non bâtie :	22.74	17 624 €
CFE	15.30	34 700 €
TOTAL PRODUIT		538 808 €

2012-015 : FINANCES : BUDGET PRIMITIF M 14 2012 :

Le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal la proposition de budget primitif M14 2012 préparé par les membres de la commission « FINANCES » les 16 février et 13 mars.

Le Maire présente les dépenses et recettes par chapitre tant pour la section de fonctionnement que d'investissement, et détaille les principales dépenses et recettes. .

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget chapitre par chapitre, conformément aux articles L.2312 et 2312.2 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, vu l'avis des membres de la commission « FINANCES », vu les résultats du compte de gestion 2011, après avoir entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré,

- Adopte à l'unanimité le budget primitif M14 2012 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 486 521 € et en section d'investissement à 861 828 €.
- Autorise le Maire à contracter les emprunts destinés au financement des investissements et à signer tous les documents s'y rapportant.

2012-016 : BATIMENTS COMMUNAUX : mission SPS : désignation d'un cabinet :

Dans le cadre des travaux d'aménagement du préau du PPE, le Maire précise aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un cabinet pour assurer une mission de coordination des travaux en matière de sécurité et de protection de la santé.

Deux cabinets ont été consultés (PSB à MAYNAL et P.RANZONI à PERRIGNY).

Une seule réponse nous est parvenue. Le Maire propose de retenir la société PSB (Prévention Sécurité Bâtiment) dont le siège social est fixé à MAYNAL (39190).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré,

- donne son accord à l'unanimité pour retenir la société PSB de MAYNAL pour assurer la mission de coordination des travaux en matière de sécurité et de protection de la santé pour l'aménagement du préau du Pôle Petite Enfance. Le montant des honoraires s'élève à 960.00 € HT.
- Autorise le Maire à signer la convention à intervenir et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2012-017 : FINANCES : titres payables par internet (TIPI) :

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la direction générale des finances publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « TIPI » (Titres Payables par Internet) dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

Le présent traitement dispose d'un serveur de télépaiement pour assurer le paiement par carte bancaire des créances des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

La mise en place de ce traitement informatique devrait permettre aux usagers de payer en ligne, via internet, l'intégralité des recettes de la commune.

La Commune prend en charge les coûts de commissionnement liés à l'utilisation de la carte bancaire et qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire (0.25% du montant du titre + 0.10 cts).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré,

- Décide la mise en place du projet « TIPI » dans les conditions exposées et pour l'ensemble des recettes de la Commune.
- Autorise le Maire à signer la convention à intervenir et tout document relatifs à ce projet.

INFORMATIONS DIVERSES :

CARTE AVANTAGES JEUNES :

Comme chaque année, Info Jeunesse Jura met en place le dispositif carte Avantages Jeunes pour les enfants et les jeunes de moins de 30 ans.

Cette carte offre des centaines de réductions permanentes et d'avantages exclusifs dans le domaine du sport, de la culture, des loisirs ou encore des services.

Cette carte est distribuée dans différents point de vente au prix de 7 €.

Il est possible, pour les communes, de prendre en charge une partie de ce prix et de proposer ces cartes à un tarif moindre aux jeunes concernés. Lorsque les communes effectuent cette démarche, la carte leur est vendue 6 €.

Le Maire propose d'adhérer à ce dispositif et de vendre cette carte aux jeunes du village âgés de moins de 26 ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Donne son accord à l'unanimité pour l'achat de cartes jeunes ; dit que ces cartes seront proposées aux jeunes de moins de 26 ans au prix de 5 € et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DONS DE LIVRES :

Le Maire rappelle aux membres présents du don de livres effectué, en 2004, par Madame Renée LAURENT domiciliée à PARIS et native de PREMANON (soeur de M. Robert BOURGEOIS, ancien Maire). Mme Laurent relance régulièrement le secrétariat pour que la Commune prenne possession des livres. Une convention de donation a d'ailleurs été signée entre la commune et l'intéressée, à sa demande.

Dans un courrier du 12 janvier 2012, Mme LAURENT, compte-tenu de son âge, souhaiterait qu'une partie de ses livres soient sur Prémanon.

Le Maire propose d'organiser un voyage à Paris pour prendre l'ensemble des livres donnés par Madame LAURENT, ce qui la rassurerait pleinement.

Evelyne PICHON est très intéressée par cette donation et la liste des livres remis par Mme LAURENT et donne son accord pour assurer le suivi de leur conservation et leur gestion.

Le Maire prend note de cette proposition et suggère de faire le point avec Evelyne PICHON et d'autres conseillers municipaux pour organiser tout cela.

MANŒUVRE POMPIERS :

Le Maire fait part d'un courrier reçu du centre d'intervention et de secours des ROUSSES qui souhaite organiser une manœuvre dans les locaux de l'école maternelle. L'intervention consisterait à enfumer le rez-de-chaussée pour simuler un incendie avec des personnes à l'intérieur du bâtiment. Cette manœuvre s'effectuera le vendredi 6 avril à 18 H 00.

A l'occasion du 50^{ème} anniversaire du 19/03/1962, le comité local de la FNACA a remis une médaille du Souvenir au Maire de la Commune. Cette médaille sera placée dans la salle du conseil municipal.

Le Maire donne lecture d'un courrier signé par l'ensemble du personnel communal qui remercie le conseil municipal pour la prise en charge des frais de déplacement à l'occasion des stages de formation professionnelle.

N. MARCHAND demande le mode de gestion qui a été retenu par le syndicat mixte du canton de MOREZ pour l'assainissement.

Le Maire répond qu'après une analyse entre la gestion en régie et une délégation de service public, le Président a décidé d'attribuer la gestion de l'assainissement sous forme d'affermage à la Lyonnaise des eaux.

La séance est levée à 23 heures.

SUBVENTIONS						
Associations	2007	2008	2009	2010	2011	2012
ADAP VTT Massif Jura	1 900	2 100	2 180	2 250	2295	2341
Amicale des donneurs sang	120	135	140	140	140	140
APEI	150	165	170	170	175	175
Chorale du Mont Fier Prémanon	600					
Comité d'Animation: fonctionnement	1 000	2 500	1 560	0	0	1000
Comité d'Animation : exceptionnelle						
Comité Haut Jura (FNACA)	45	45	45	45	45	45
Coopérative école primaire	3 185	3 035	3 620	7 635	0	3575
Crèche Les Petits Randonneurs	36 000	36 000	36 000	86 619	89400	89400
Ecole privée des Rousses *		240	240	225	230	230
Ecole privée de Morez *			45	45	45	30
Les Amis des Orgues	500	500	500	500	510	520
Musée Paul Emile VICTOR	500	550	580	600	610	610
OFF.NAT.ANCIENS COMBAT	45	45	45	45	45	45
Pôle Nordic	450					
Secrétaires de Mairie	45	45	45	45	45	45
Ski-Club Prémanon	2 800	3 050	3 170	3 300	3365	3432
SPA Morez	150	150	150	150	155	0
Trans'Organisation	840	840	840	840	860	860
Union Instrumentale Bois d'Amont	350	350	350	350	360	360
CCAS	1 600	2 600	3 840	3 000	4200	4000
APACE ** (BADI)		75		85	85	
O'JURA					800	800
Pétanque club PREMANON					500	300
LES MAINS CORNEES						150
Rêve d'un soir	300	0				
Tour de Franche Comté	500	500				
FNATH		100				
Sclérosés en plaque		100			110	110
Festival du rire		500				
resto du cœur			100	100	110	110
Semons l'espoir			100			
Vincent TEAM				1 500		
Solidarité peuple Haïtien				200		
AFM						
Lycée ARBEZ CARME Bellignat				50		
Collège des Rousses						
Nathan graine de soleil						
Tour de France				770		
Téléthon 2009				50		
NYON ST CERGUE RETRO					150	
Assoc scolaire cultu et spor						
TOTAL	51 080	53 625	53 720	108 714	104 235	108278